

9. Que faire ?

Que faire ? C'est la question que posait en 1862 le philosophe russe Nikolaï Tchernychevski (1828-1889) et que Lénine (1870-1924) posa à son tour en 1901. L'un et l'autre appelaient de leurs vœux de grands changements. De nombreux francs-maçons sont au même point. Ils aspirent à donner un souffle nouveau à la franc-maçonnerie qu'ils pratiquent, dont ils constatent la rupture avec le monde environnant. Que peuvent des francs-maçons isolés qui ignorent la force du mouvement qu'ils pourraient constituer ? Que peuvent dans une assemblée les quelques représentants de jeunes Loges éprises de progrès à côté des délégations de Loges anciennes, importantes et conservatrices ?

La réponse est directe : se faire entendre, se faire connaître et comprendre, se satisfaire de résultats partiels qui seront autant de premiers jalons, accepter que la route soit longue et le voyage lent. J'ai acquis, tant en franc-maçonnerie qu'en politique, la conviction qu'il s'écoule parfois plus de vingt ans entre le jour où une idée est émise et celle où, par exemple, une loi est votée qui enfin la concrétise. Et encore faut-il parfois attendre longuement les arrêtés royaux d'exécution. Que révèlent nos propres archives ? La Fédération belge du Droit Humain a été constituée le 25 avril 1928 et c'est cinquante-quatre ans plus tard, le 28 novembre 1982, que l'Assemblée du Grand Orient a approuvé la convention par laquelle les deux Obédiences se sont reconnues mutuellement. L'expérience montre que la sincérité des convictions doit être doublée de ténacité et de patience.

Par contre, le travail préparatoire peut commencer dès que l'attention se fixe sur une question à régler, une proposition à déposer ou une difficulté à résoudre. Les discussions préalables sont beaucoup plus productives lorsque les intervenants ont une connaissance suffisante et mutuelle du sujet à débattre. C'est ici qu'il y a un effort d'information et de recherche de documentation à fournir. Malheureusement, la formation dispensée dans les Loges aux Apprentis et Compagnons est inégale et parfois lacunaire. Un grand nombre de francs-maçons n'ont aucune culture maçonnique, et certains ignorent même l'histoire de leur propre Loge.

Par où commencer ? De manière réaliste, ce seront bien souvent des événements particuliers ou le cours ordinaire des choses qui dicteront l'agenda. L'énumération qui suit n'a pas la prétention de proposer un ordre à suivre, et son classement n'a d'autre utilité que de faciliter la lecture.

Chaque sujet de réflexion proposé est cité pour être étudié et évalué. Les thèses que j'avance sont entièrement soumises à la contradiction. Les questions qui se posent recevront des réponses variables selon les lecteurs et les Loges. Les « bonnes réponses » ne figurent pas en fin de volume comme le corrigé des exercices dans les manuels scolaires. Je ne connais d'ailleurs pas les bonnes réponses parce qu'elles ne peuvent être données que par la démocratie maçonnique à l'échelle de la Loge ou de l'Obédience, à la condition que les francs-maçons eux-mêmes, Frères et Sœurs, veuillent bien s'en préoccuper. Beaucoup sont indifférents et se laissent porter par les événements et les habitudes, comme les passagers d'une barque à la dérive au fil de l'eau. Dans les circonstances présentes, cette passivité devient périlleuse.

Du grain à moudre

1. Les francs-maçons ont le droit au changement. Aucune réglementation ne peut les en priver. Ceux qui soutiennent le contraire ne cherchent qu'à maintenir l'ordre établi qui leur convient en se prévalant de la Tradition.
2. Les francs-maçons ont un droit et même un devoir d'inventaire du legs des générations antérieures. Les leçons du passé doivent être évaluées et la part pertinente doit en être conservée. Du passé, ne faisons pas table rase ...
3. La franc-maçonnerie peut se définir comme une institution humaine unique dans son genre, apparue formellement au XVIII^e siècle grâce à un concours de circonstances favorables éclairées par les Lumières anglaises et continentales, et constituée dans le but de réunir discrètement des hommes d'opinions différentes afin de leur permettre des échanges dans la plus grande liberté intellectuelle en toute sécurité.
4. À tort ou à raison sur le plan strictement historique, les francs-maçons tiennent pour acte fondateur de la franc-maçonnerie spéculative les *Constitutions* dites d'Anderson de 1723 et ultérieures. Ce grand texte n'a plus qu'une portée symbolique et n'a pas d'effet juridique. La plupart de ses dispositions ont été extraites des Obligations, c'est-à-dire des anciens règlements des associations de francs-maçons dits opératifs, travailleurs dans la c spéculatifs, travailleurs de la pensée et de la parole, qui ont squatté les structures des précédents et copié leurs apparences.

5. Les francs-maçons doivent être clairement conscients que l'objet premier de la franc-maçonnerie est de constituer le Centre de l'union, qui réunit des personnes d'opinions différentes dans un cercle caractérisé par la tolérance, la moralité et la fraternité de ses membres, cercle dont ces personnes acceptent la règle et auquel elles acceptent d'apporter leur contribution. Tel était le rêve de John Locke¹.

6. Le Centre de l'union est, ou devrait être, ouvert indifféremment aux hommes et aux femmes. La disposition de l'article III des *Constitutions* d'Anderson qui ne permet pas l'admission de femmes, citées entre les esclaves et les hommes immoraux et scandaleux, est le reflet de la position de la femme dans la société anglaise au début du XVIII^e siècle. Elle constitue un anachronisme et une discrimination fondée sur le sexe, contraire à la Déclaration des droits de l'homme, et est nulle de plein droit.

7. Le Centre de l'union est, ou devrait être, ouvert aux personnes de toutes convictions philosophiques et religieuses ainsi que de toutes opinions politiques, compatibles avec la Déclaration des droits de l'homme et la démocratie. La disposition de l'article I des *Constitutions* d'Anderson qui ne permet pas l'admission d'athées et d'agnostiques, désignés comme des athées stupides et des libertins irrégieux, est l'expression du rapport de forces entre les Églises au début du XVIII^e siècle, au terme des guerres de religion des deux siècles précédents. Elle s'explique historiquement, mais son maintien en vigueur est en contradiction avec l'ouverture du Centre de l'union aux personnes de toutes convictions.

8. Dans les Loges de la franc-maçonnerie dite adogmatique, l'éviction de croyants, généralement des protestants et des israélites, quelques musulmans libéraux, mais aussi des catholiques ayant pris des libertés avec les mises en garde de l'Église, est en contradiction avec l'ouverture du Centre de l'union aux personnes de toutes convictions. Les Loges qui agissent ainsi font preuve d'intolérance. Il n'est pas immoral d'être croyant. Le Centre de l'union n'est fermé qu'aux croyants animés d'intentions de prosélytisme ou de visées théocratiques, intolérants et incapables d'échanges pacifiques.

9. La diversité est la condition nécessaire de la composition des Loges. Toute tendance à l'homogénéité va à contrecourant. Des efforts méritent d'être entrepris afin d'assurer une présence plus importante de jeunes adultes ainsi que de représentants de catégories sociales telles que les artistes, les artisans, les techniciens et les travailleurs. Un diplôme universitaire n'est ni une condition

¹ J. SOMERS, *Le rêve du philosophe*, pp. 73-85.

nécessaire ni suffisante. Le recrutement pourrait être amélioré en accueillant avec moins de réticences les candidatures spontanées suscitées par une information correcte.

10. La diversité souhaitable et le respect des diverses opinions politiques en Loge ont pour effet que les francs-maçons, légitimement prompts à s'indigner en présence de violations des Droits de l'homme, surtout lorsqu'il s'agit de la protection des libertés, sont muets ou généralement passifs en matière de justice sociale. Sauf l'écoute de conférences, ils paraissent ne pas s'inquiéter de l'inégalité croissante des moyens d'existence des êtres humains et de l'aggravation de la pauvreté, alors même que l'article 25 de la Déclaration des droits de l'homme de 1948 dispose : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires »². La construction du Temple de l'Humanité, si symbolique soit-elle, ne devrait-elle pas profiter en premier lieu aux bénéficiaires les plus faibles ? Voilà un problème réel, urgent, dramatique, que d'interminables gloses sur le symbole du niveau ne contribueront guère à résoudre. Mais, en se penchant sur cet angoissant problème de société, les francs-maçons pourraient notamment se former une opinion de nature à peser sur les choix politiques propres à chacun.

11. Les *landmarks* (repères, bornes), qui sont présentés comme les règles perpétuelles et immuables de la franc-maçonnerie, ont tous été rédigés par des hommes qui se sont attribué un statut de législateur. Il suffit de consulter, par exemple, la célèbre liste de vingt-cinq *landmarks* dressée par l'historien américain Albert Mackey en 1858³. Aucune génération n'est tenue d'obéir à la précédente et ne peut s'imposer à la suivante. Les lois éternelles n'existent pas.

12. La franc-maçonnerie constitue un Ordre. À ce titre, elle se caractérise par ses exigences morales à l'égard de ses membres. Ceux-ci partagent un projet éthique commun qui associe le souci du perfectionnement de soi et la fraternité étendue à la solidarité humaine. Un grand nombre de francs-maçons semblent l'ignorer.

13. La franc-maçonnerie est aussi une société initiatique des Temps modernes. L'initiation est un mode d'entrée solennel dans une société fermée. Elle ouvre à l'initié, homme ou femme, une voie de progression personnelle qui dépendra de sa propre constance et de la profondeur de son engagement maçonnique.

² F. ROUVILLOIS, *Les déclarations des droits de l'homme*, p. 161.

³ D. LIGOU, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie*, t. I, p. 734.

Le perfectionnement de soi est le premier volet du projet éthique commun aux francs-maçons. Chaque franc-maçon est réputé tailler symboliquement une pierre qui représente le fruit de ses efforts et sa participation au projet.

14. En effet, chaque franc-maçon apporte symboliquement sa pierre taillée à la construction du Temple de l'Humanité. Ceci veut dire que le perfectionnement de soi n'a pas pour but de devenir soi-même un chef-d'œuvre, mais un adulte conscient et responsable, soucieux d'accomplir au mieux ses diverses tâches familiales, professionnelles, civiques et autres. Le but est altruiste : contribuer, chacun à sa modeste place, à construire un monde meilleur, même si le résultat en est minime. Des grains de sable forment des digues. La finalité solidaire du perfectionnement individuel est le deuxième volet du projet éthique commun aux francs-maçons.

15. Les francs-maçons ne détiennent pas les plans de la construction du Temple de l'Humanité. Cette expression symbolique ne correspond à aucun projet politique, économique ou social. Il n'y a pas de paradigme maçonnique. Les francs-maçons appartiennent librement aux partis politiques de leur préférence et s'engagent en faveur des causes de leur choix. Le Centre de l'union permet précisément à des francs-maçons d'opinions diverses, et même adverses, de se rencontrer et de discuter pacifiquement en Loge, de développer leur esprit critique et de se forger librement une opinion réfléchie.

16. La fraternité entre les francs-maçons établit, dès l'initiation, une relation égalitaire, sincère et confiante, qui permet de parler vrai et à cœur ouvert. Elle se renforce entre partenaires qui ont connu les mêmes épreuves conduisant à l'initiation, qui sont entrés par la même porte et qui ont parcouru les mêmes étapes de la voie initiatique.

17. La fraternité des francs-maçons dépasse les limites du milieu maçonnique. Elle s'étend aux divers environnements, famille, profession, vie sociale, loisirs, que connaît chaque franc-maçon. Elle se caractérise au moins par une attitude de respect de tout être humain et par une disposition à l'empathie parce que tous les êtres humains ont droit à la même dignité et aux mêmes égards.

18. La fraternité maçonnique implique un comportement de réelle solidarité humaine que chaque franc-maçon concrétise selon ses préférences et ses possibilités. Il en dispose en conscience et n'a de compte à rendre à personne. Les actions généreuses ne sont pas accomplies pour gagner de l'admiration. Par contre, l'égoïsme notoire est désapprouvé.

19. La solidarité maçonnique institutionnelle, identifiée publiquement comme maçonnique, émanant de Loges ou d'Obédiences, répond à la nécessité de manifester que les francs-maçons ne sont pas indifférents à leur environnement. Il ne s'agit pas de profiter cyniquement de l'occasion de donner de nous une image favorable. Lorsque la population est émue par un événement tragique, il est élémentaire d'exprimer des sentiments de compassion et d'apporter une aide effective s'il y a lieu. Il n'y a pas de doctrine ésotérique qui puisse justifier de s'abstenir du devoir de solidarité. Ce que les religions appellent la charité n'est pas leur monopole. Les Loges ont des fenêtres par où la lumière entre et par où on peut donc voir ce qui se passe dans le monde profane. Les francs-maçons, Sœurs et Frères, ne peuvent pas y rester insensibles. Ou alors il faut obturer les fenêtres.

20. La franc-maçonnerie doit être présente dans la Cité. Elle ne peut pas fonctionner murée dans ses Temples. Elle ne peut pas ignorer le monde extérieur. Elle en dépend pour son recrutement. Elle peut aussi subir des malentendus et des actes de malveillance. Elle se doit de communiquer, c'est-à-dire de se faire entendre, de donner à son sujet une information claire et compréhensible, et de cesser de se draper dans des mystères qui n'en sont pas.

21. Le secret maçonnique devrait être modulé. Le temps a prouvé que les francs-maçons n'ont pas besoin de secrets pour assurer leur cohésion. Puisque le secret de l'initiation relève de l'expérience intime indicible, il n'y a pas lieu de le protéger par un serment, apparemment alourdi par une menace tragique. Ce qui se dit en Loge a droit évidemment à la discrétion que mérite toute conversation ou réunion privée. Seule l'appartenance à la franc-maçonnerie doit rester confidentielle, et ce, aussi longtemps que des francs-maçons pourront subir des actes malveillants de la part de certains à cause de la révélation de leur qualité maçonnique. Par contre, pour rassurer l'opinion publique et démentir les rumeurs hostiles, il est bon que ceux qui le peuvent laissent connaître, sans ostentation, qu'ils sont francs-maçons.

22. L'ésotérisme maçonnique est inconsistant. Il n'a pas de contenu. Il n'y a pas de savoir antique transmis depuis la nuit des temps. L'occultisme n'a pas sa place au sein de la franc-maçonnerie. Tout au plus peut-on admettre que la franc-maçonnerie fonctionne de manière ésotérique puisqu'elle dispense son enseignement, par la pratique de la vie en Loge, à des bénéficiaires sélectionnés et en des lieux clos. Il ne faut pas confondre la forme de la cruche et l'eau qu'elle contient.

23. La franc-maçonnerie est symbolique puisqu'elle construit symboliquement un Temple de l'Humanité tout aussi symbolique. Depuis son origine, la franc-maçonnerie recourt à des symboles pour évoquer notamment des valeurs morales. C'est en quelque sorte un langage. La traduction d'une image en mots varie évidemment d'une personne à l'autre et est entièrement libre. L'étude des symboles maçonniques, d'un intérêt certain, ne peut pas se transformer en « symbolatrie » qui consiste en l'exégèse infinie et parfois délirante de symboles.

24. La franc-maçonnerie devrait renoncer à toute fausse historicité, qu'elle soit imaginaire ou fondée sur des documents apocryphes. Ce qui était courant et incontrôlable au XVIII^e siècle ne l'est plus trois-cents ans plus tard.

25. Le rituel doit être étudié et expliqué pour être compris. À défaut de sens, il est parfois bâclé ou amputé d'éléments significatifs.

26. Le rituel a pour effet que le franc-maçon, en pénétrant dans la Loge, perçoit qu'il accède à un lieu privilégié, à un mode de vie particulier pendant quelques heures, où les valeurs morales sont la mesure de toutes choses, et ce en compagnie de Frères et de Sœurs qui lui manifestent de la bienveillance et leur confiance *a priori*. C'est loin d'être banal.

27. Les rituels ne sont pas immuables. Ils comportent parfois des phrases écrites au début du XIX^e siècle dont la portée échappe à l'auditeur du XXI^e siècle. Il ne s'agit pas de réduire les rituels, mais de les retoucher pour les adapter au langage et à la compréhension du temps présent.

28. Dans la hâte de moderniser leurs rituels, certaines Loges ont commis la lourde erreur de supprimer la discipline de la parole en Loge. Celle-ci est la clé même de la réussite du Centre de l'union et le moyen de permettre une discussion parfaitement pacifique entre des personnes que tout oppose, sauf leur qualité de franc-maçon. Une Loge qui travaille sans le rituel de la parole perd son caractère maçonnique et devient une assemblée quelconque.

29. À quels besoins l'entrée en franc-maçonnerie est-elle en mesure de donner une réponse ? Dans chaque Loge, les francs-maçons en place devraient s'interroger sur ce qu'ils offrent aux hommes et aux femmes qui veulent les rejoindre ? En quoi répondent-ils aux attentes des candidats à l'initiation ? Combien de déceptions expliquent-elles l'absentéisme ?

30. Comment la franc-maçonnerie peut-elle jouer son rôle d'institution morale ? Que peut attendre d'elle la société ? Que veulent les francs-maçons ? Notre silence est-il le signe de notre impuissance, de notre indifférence ou de notre lâcheté ?

Silence. Ne pas déranger. Tout ce qui précède ne concerne peut-être qu'un cercle de loisirs assez agréable et plutôt original, sans aucun rôle ni problème ? Alors, advienne que pourra. Ai-je eu tort de troubler la quiétude de certains ? Au lecteur d'en décider.

Pour celles et ceux qui partagent au moins quelques-unes des préoccupations exposées ci-dessus, la route continue, sinueuse et escarpée, vers la rénovation de la franc-maçonnerie.

Extrait de :

Jean Somers. *Rue Lessing. Vers la rénovation de la franc-maçonnerie.*
Bruxelles, Academic and Scientific Publishers, 2017. P. 140-147.